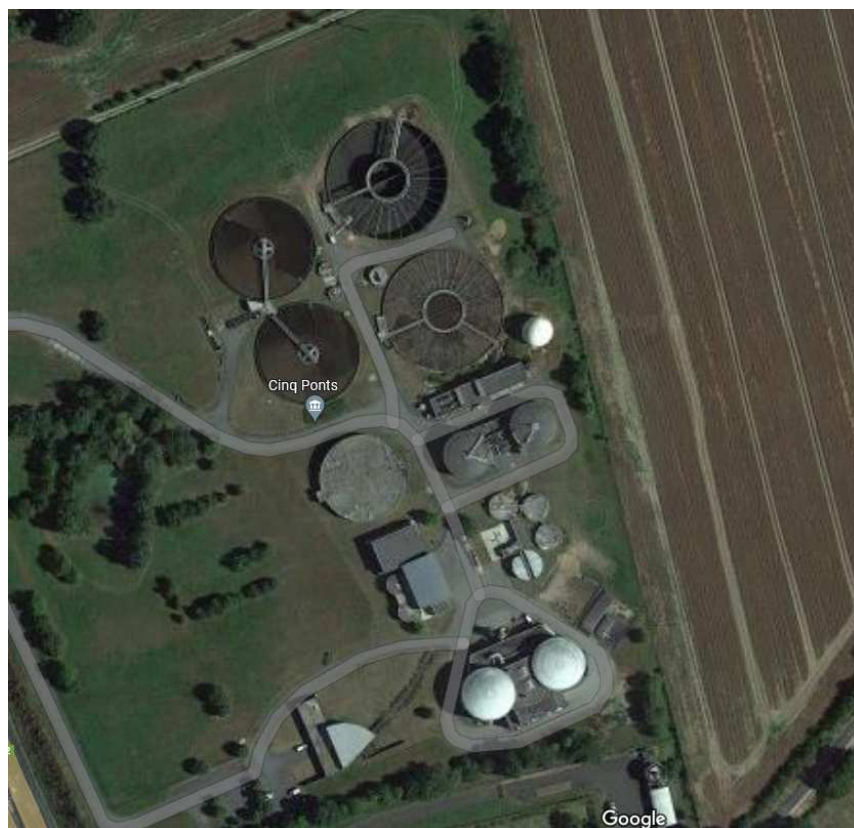


Reçu le
18/10/2022
en Sous-Préfecture
de Cholet

ASSAINISSEMENT

RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

EXERCICE 2021



SOMMAIRE

Synthèse (quelques chiffres clés).....	4
--	---

CHAPITRE 1 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1 – Présentation générale du service.....	4
A – Compétences exercées.....	4
B – Territoire desservi.....	4
C – Population desservie.....	5
D – Mode de gestion du service.....	5
E – Volumes/Tonnages et leur évolution.....	6
a) Identification des ouvrages d'épuration des eaux usées par système d'assainissement.....	6
b) Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration.....	9
F – Équipements du service.....	10
a) Linéaire des réseaux de collecte.....	10
b) Les bassins d'orage sur réseaux unitaires.....	12
c) Les postes de refoulement.....	12
2 – Indicateurs de performances et prescription de rejets pour les principaux polluants.....	15
A – Prescriptions et performance des rejets pour les principaux polluants.....	15
B – Qualité du service.....	15
C – Performance sur réseau.....	16
D – Performance des systèmes d'assainissement.....	16
E – Renouvellement du réseau.....	19
F – Continuité du service.....	19
3 – Actions réalisées et à venir.....	19
A – Actions – organisation (y compris hygiène et sécurité).....	19
B – Actions sur le patrimoine (tous les travaux).....	20
C – Dépenses de l'exercice.....	26
D – Investissements à venir en 2022.....	27
4 – Financement du service.....	29
A – Montants des recettes d'exploitation 2021.....	29
B – État de la dette.....	29
C – Subventions 2021.....	30
5 – Tarification du service.....	30
A – Présentation générale des modalités de tarification du service.....	30
B – Prix du service.....	33
6 – Actions de solidarité.....	35

CHAPITRE 2 – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1 – Description du service.....	36
2 – Tarification du service.....	37
3 – Indice de mise en œuvre.....	38
ANNEXE : Note d'information aux maires.....	42

SYNTHÈSE (quelques chiffres clés)

- Nb d'abonnés assainissement collectif : 39 502
- Nb d'abonnés assainissement non-collectif : 4 402 installations
- Prix du service : facture 120 m³ avec redevance Agence de l'eau et TVA : de 184,78 € à 296,34 € au 01/01/22
- Volumes d'eaux usées traitées mesurées : 7 872 553 m³ pour les stations d'épuration
- 2 295,4 tonnes de boue en matière sèche valorisées
- Km de réseaux : total (hors branchement) – unitaires et eaux usées : 660 km
– collecte eaux pluviales : 515 km

Chapitre 1 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1 - Présentation générale du service

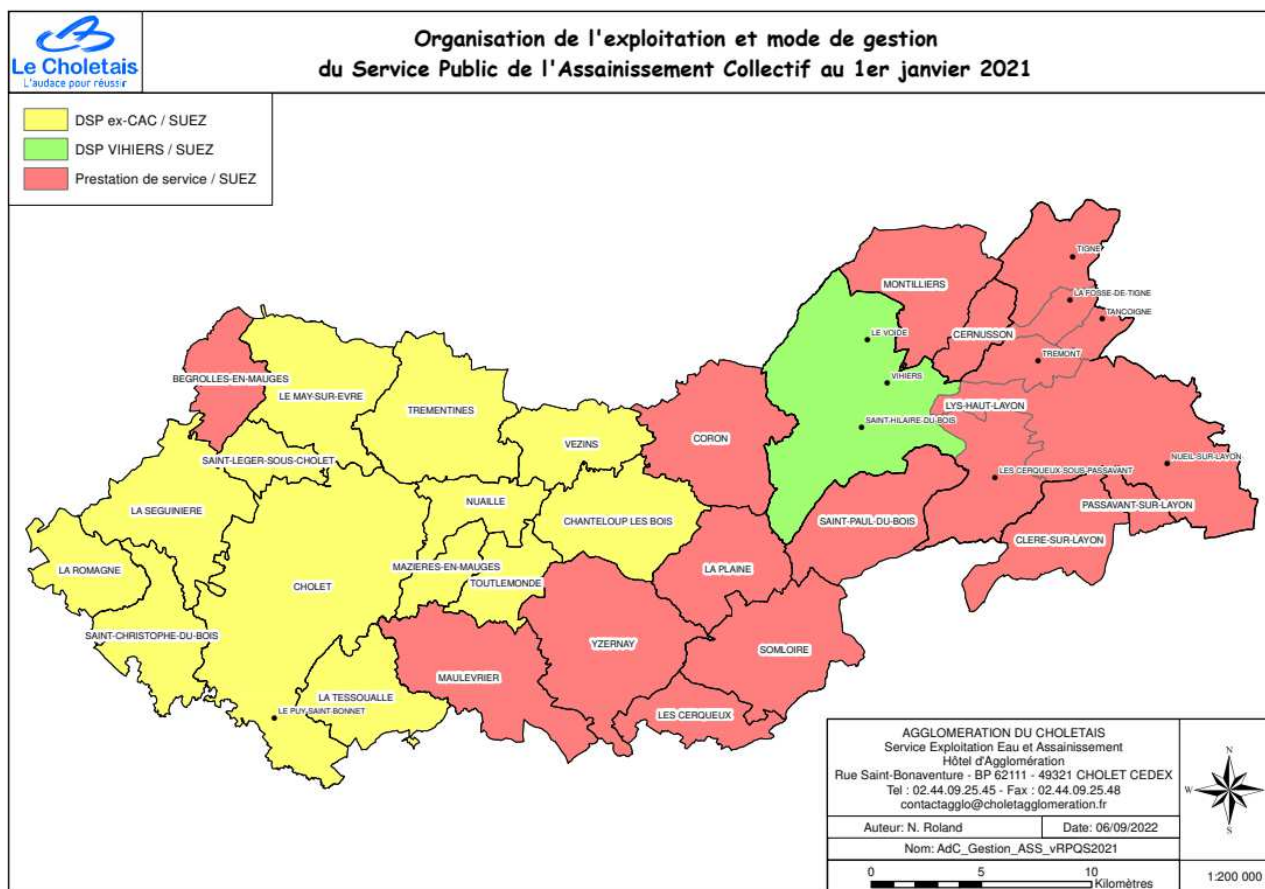
A - Compétences exercées

Le service d'assainissement assure la collecte des eaux usées et leur traitement avant rejet dans le milieu naturel sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais.

Le règlement du service Assainissement Collectif a été approuvé le 18 mars 2019.

Le règlement du service d'Assainissement Non-Collectif a été approuvé le 2 mai 2017.

B - Territoire desservi



C - Population desservie

	2020	2021	Evolution (%)
<u>Nombre d'abonnés :</u> Contrat DSP Suez (ex-CAC)	32 778	32 812	0,10 %
DSP Vihiers, Le Voide, Saint-Hilaire-du-Bois	1 529	1 531	0,13 %
Autres communes	5 147	5 159	0,23 %
TOTAL	39 454	39 502	0,12 %
<u>Déversement industriel :</u> Nombre d'autorisations	27	27	

Population desservie : 107 003 habitants (Base INSEE janv.2020)

Indicateurs :

- Population desservie ou collectée = nombre d'habitants sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée
+ Nombre d'abonnements
+ Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des EU

D - Mode de gestion du service

La Communauté d'Agglomération du Choletais a fusionné au 1^{er} janvier 2017 avec la Communauté de commune du Bocage, et les communes de Lys-Haut-Layon, Cernusson, Cléré-sur-Layon, Passavant-sur-Layon, Montilliers, Saint-Paul-du-Bois pour créer une nouvelle communauté d'Agglomération : l'Agglomération du Choletais.

1- Ancienne CAC : Depuis le 1^{er} juillet 2015, l'exploitation du service assainissement a été confiée par contrat d'affermage à Suez Environnement jusqu'au 30/06/2025 sur 13 communes correspondant à l'ancienne CAC (Chanteloup-les-bois, Cholet, Cholet/Le Puy-Saint-Bonnet, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Mazières-en-Mauges, Nuaillé, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Toutlemonde, Trémentines et Vezins).

Les missions confiées sont les suivantes :

- l'exploitation et l'entretien maintenance des installations de collecte et traitement des eaux usées et pluviales,
- la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),
- les interventions d'urgence,
- la facturation du service aux abonnés.

La collectivité gère directement les renouvellements de réseau de plus de 12 m et la création de nouveau réseau ou installation de traitement.

2- Bégrolles-en-Mauges : La commune de Bégrolles-en-Mauges était exploitée en prestation de service avec la SAUR depuis 1^{er} juillet 2016 et jusqu'au 31 décembre 2019. L'exploitation du service assainissement est assurée depuis le 1^{er} janvier 2020 en prestation de service par la société SUEZ, jusqu'au 31 décembre 2023.

3- Lys-Haut-Layon (Vihiers, Saint-Hilaire-du-bois, Le Voide) : Pour les communes de Lys-Haut-Layon – Vihiers/Saint-Hilaire-du-Bois et Le Voide, l'exploitation du service assainissement a été confiée initialement par contrat d'affermage à la Nantaise des Eaux depuis le 1^{er} janvier 2014 et repris par Suez jusqu'au 31 décembre 2023.

4- Pour toutes les autres communes : L'exploitation du service assainissement est assurée depuis le 1^{er} septembre 2018 en prestation de service par la société SUEZ, jusqu'au 31 décembre 2023.

Indicateurs :

- Date des contrats DSP et échéance
- Détails prestations déléguées et prestations CAC,

E - Volumes/tonnages et leur évolution

a) Identification des ouvrages d'épuration des eaux usées par système d'assainissement

Communes	Equivalent Habitants (EqH)	Type	Volume d'eau traitée en 2021 (entrée/station) en m ³	Variation par rapport à 2020
1-Bégrolles-en-Mauges	1 700 EqH	boue activée	93 217	- 10,67 %
2-Cernusson	140 EqH	Lagunage aéré	Pas de mesure	
3-Chanteloup-les-Bois	550 EqH	Filtre planté de roseaux	37 582	- 17,8 %
	Les Guérineaux 50 EqH	Filtre planté de roseaux	Pas de mesure	
	Les Ogeards 21 EqH	Micro-station boue activée	Pas de mesure	
4-Cholet	116 000 EqH	Boue activée	4 884 067	- 8,01 %
5-Cléré-sur-Layon - LHL	450 EqH	Lagunage aéré	Pas de mesure	
6- Coron	2 200 EqH	Boue activée (il manque 1 mois de données)	93 987	- 21,03%
7-La Fosse-de-Tigné - LHL	270 EqH	Lagunage aéré	Pas de mesure	
8-La Plaine	583 EqH	Lagunage aéré	Pas de mesure	
	50 EqH Zone industrielle	Micro-station boue activée	Pas de mesure	
9-La Romagne	2 240 EqH	Boue activée	157 893	- 21,07 %
10-La Séguinière	Raccordé sur Cholet	Poste pneumatique 110 m ³ /h et bassin dépollution 110 m ³	277 917	- 2,46 %
11-La Tessoualle	Raccordée sur Cholet	Poste de refoulement 30 m ³ /h et bassin dépollution 160 m ³	234 800	Pas de calcul, les données 2020 n'étant pas complètes
12-Le May-sur-Evre	4 350 EqH	Boue activée	267 346	- 6,84 %
13-Le Puy-Saint-Bonnet	Raccordée sur Cholet en mars 2014	Poste pneumatique 60 m ³ /h et bassin dépollution 150 m ³	219 189	33,96 %
14-Le Voide - LHL	300 EqH	Lagunage aéré	32 579	4,17 %
15-Les Cerqueux	540 EqH	Lagunage naturel	32 956	Pas de calcul, les données 2020 n'étant pas complètes
16-Les Cerqueux sous-Passavant LHL	500EqH	Lagunage aéré	Pas de mesure	
17-Maulévrier	Step des Gars 2 500 EqH	Boue activée	131 492	- 7,25 %

Communes	Equivalent Habitants (EqH)	Type	Volume d'eau traitée en 2021 (entrée/station) en m ³	Variation par rapport à 2020
	Step Saint Joseph 1 500 EqH	Lagunage aéré	46 137	- 28,53 %
18-Mazières-en-Mauges	Bourg raccordé sur Cholet	Poste pneumatique de 50 m ³ /h	116 340	40,93 %
19-Montilliers	1 255 EqH	Filtre planté de roseaux	Pas de mesure	
20-Nuaillé	1 833 EqH	Boue activée et filtration tertiaire 10 microns	101 156	- 8,35 %
21-Nueil sur Layon-LHL	1 083 EqH	Boue activée	15 728	Pas de calcul, les données 2021 n'étant pas complètes
22-Passavant sur Layon	225 EqH	Lagunage naturel	Pas de mesure	
23-Saint-Christophe-du-Bois	Raccordé sur Cholet	Poste pneumatique 78 m ³ /h et bassin dépollution 100 m ³	122 474	- 6,42%
24-Saint Hilaire/Vihiers-LHL	Bassin tampon+Poste de refoulement vers LHL-Vihiers	Poste refoulement classique 75,7 m ³ /h bassin dépollution 50 m ³	Pas de mesure	
25-Saint-Léger-sous-Cholet	3 530 EqH	Boue activée et bassin dépollution 180 m ³	183 346	- 13,09%
26-Saint-Paul-du-Bois	250 EqH	Lagunage naturel	Pas de mesure	
27- Somloire	540 EqH	Boue activée	52 864	- 6,71 %
28- Tancoigné-LHL	300 EqH	Lagunage naturel	Pas de mesure	
29-Tigné-LHL	700 EqH	Filtre planté de roseaux	Pas de mesure	
30-Toutlemonde	2 050 EqH	Boue activée et filtration tertiaire 10 microns	98 714	- 17,78 %
31-Trémentines	4 000 EqH	Boue activée et bassin dépollution 165 m ³	138 575	- 11,56 %
32-Trémont	250 EqH	Lagunage naturel	Pas de mesure	
33-Vezins	Bourg 2 000 EqH	Filtres plantés de roseaux, lagunes, bambouseraie	199 746	0,89 %
	Les Poteries 60 EqH	Filtre planté de roseaux	Pas de mesure	
34-Vihiers-LHL	4 100 EqH	Boue activée	259 400	- 12,35 %
35-Yzernay	1 950 EqH	Boue activée	75 048	- 11,20%

*Volume transférés vers le réseau d'assainissement de Cholet

L'évolution des volumes varie de – 28 % à + 40 % suivant les secteurs considérés. Les plus fortes variations positives se constatent sur les petits réseaux pour lesquels une augmentation de la surface collectée a été enregistrée (par exemple raccordement de la Zone de l'Appentière à Mazières en Mauges). Les variations négatives sont un impact direct de la pluviométrie faible en 2021 avec un déficit de 100 mm par rapport à 2020 . Ces réseaux sont donc particulièrement sensibles aux eaux parasites météoriques.

b) Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration

Les boues des stations d'épuration du périmètre exploité en délégation de service public (ex-CAC et de type boues activées) sont transportées puis traitées par les équipements de digestion de la station d'épuration des Cinq Ponts à Cholet. Le tonnage de boues brutes issues des stations d'épuration des communes de l'Agglomération du Choletais et traité à la station d'épuration des 5 Ponts est le suivant :

Boues step CAC traitées sur 5 Ponts (tonnes de boues brutes)

	Exploitant au 31/12	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
St-Léger-sous-Cholet	SUEZ	461	774	665	1 069	1 311	817	571
Nuaillé	SUEZ	368	566	697	545	728	730	844
La Romagne	SUEZ	277	393	393	339	371	761	645
May-sur-Evre	SUEZ	197	653	549	303	0	171	603
Trémentines	SUEZ	350	595	598	571	232	633	513
Toutlemonde	SUEZ	262	609	680	842	494	522	524
	TOTAL	1915	3 590	3 582	3 669	3 136	3 634	3700

Après traitement par digestion, le tonnage de boues produites par la station d'épuration des 5 Ponts est de 2124,8 tonnes de matières sèches en 2021.

596,9 tonnes de matières sèches ont été épandues comme amendement agricole et 1 122,4 tonnes de matières sèches ont été compostées.

L'épandage agricole n'a pu être réalisé en 2021 que pour les boues produites et stockées pendant 3 mois. Toutes les autres boues considérées comme contaminées par la Covid 19 n'ont pu être valorisées que via le compostage.

Communes	Production de boues en TMS	Nature traitement des boues	Destination	Indicateur P206.3	
				2020	2021
				2020	2021
1-Bégrolles-en-Mauges	20,9	Rhizophytes	Compostage	100	100
4-Cholet (comprenant les autres STEU* de la CAC)	2124,8	Digestion	Épandage agricole (34 %) Compostage (66%) Boues covid	100	100
6- Coron	12,9	Séchage solaire	Compostage	100	100
17-Maulévrier (le bourg)	46	Centrifugation mobile	Compostage	100	100
21-Nueil sur Layon	28	Stockage drainé	Compostage	100	100

Communes	Production de boues en TMS	Nature traitement des boues	Destination	Indicateur P206.3	
27- Somloire	7,8	Centrifugation mobile	Compostage	100	100
34-Vihiers-LHL	27	Table d'égouttage + deshydratation par centrifugation mobile	Compostage (boues Covid)	100	100
35-Yzernay	28	Rhizophytes	Pas de valorisation pour le moment station d'épuration neuve	100	100

*STEU : Station de Traitement des Eaux Usées

En 2021, les stations en lagunages prévues n'ont pu faire l'objet d'un curage en raison de l'interdiction de l'épandage des boues de stations d'épuration non hygiénisées du fait de la Covid 19. L'opération, plus coûteuse a été reportée sur 2022 pour 2 de ces lagunages.

Indicateurs :

- Identification des ouvrages d'épuration des EU (avec capacité d'épuration)
- Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration

F - Équipements du service

a) Linéaire des réseaux de collecte (en ml)*

Communes	Réseau d'eaux usées (ml)	Réseau d'eaux pluviales (ml)	Réseau unitaire (ml)	TOTAL (ml)	Linéaire EU/UN curé en 2021 (ml)
Bégrolles-en-Mauges	11 092	13 828	703	25 623	2 1 863
Cernusson	1 559	1 021	0	2 580	3 525
Chanteloup-les-Bois	4 759	3 704	0	8 463	9 707
Cholet – Le-Puy-Saint-Bonnet	269 171	233 862	31 893	534 926	5 31 640
Cléré-sur-Layon	782	1 129	1 110	3 021	3 530
Coron	13 340	9 920	0	23 260	2 1 196
La Fosse-de-Tigné – LHL	1 148	950	0	2 098	2 250
La Plaine	6 432	5 856	430	12 718	1 870
La Romagne	10 026	9 890	5 132	25 048	2 3 056
La Séguinière	31 253	27 141	169	58 563	6 2 172
La Tessoualle	18 654	14 652	2 834	36 140	3 2 028
Le May-sur-Evre	18 587	18 216	5 504	42 307	4 2 175

Communes	Réseau d'eaux usées (ml)	Réseau d'eaux pluviales (ml)	Réseau unitaire (ml)	TOTAL (ml)	Linéaire EU/UN curé en 2021 (ml)
Le Voide – LHL	3 364	3 843	0	7 207	7 0
Les Cerqueux	4 934	4 797	117	9 848	1 642
Les Cerqueux-sous-Passavant – LHL	3 121	2 701	55	5 877	6 677
Maulévrier	17 503	19 108	4 571	41 182	4 2 803
Mazières-en-Mauges	13 039	9 914	0	22 953	2 312
Montilliers	8 318	5 708	0	14 026	1 436
Nuaillé	8 255	8 237	1 766	18 258	1 415
Nueil-sur-Layon – LHL	5 413	4 748	1 925	12 086	1 2 452
Passavant-sur-Layon	1 032	630	617	2 279	2 350
St-Christophe-du-Bois	21 449	15 549	138	37 136	3 1 958
Saint-Hilaire-du-Bois – LHL	6 437	4 664	994	12 095	1 319
St-Léger-sous-Cholet	21 595	19 993	129	41 717	4 2 581
Saint-Paul-du-Bois	2 903	1 839	0	4 742	5 882
Somloire	5 715	6 515	0	12 230	1 728
Tancoigné – LHL	1 555	1 638	727	3 920	4 420
Tigné – LHL	5 310	1 520	0	6 830	7 928
Toutlemonde	6 392	5 957	1 394	13 743	1 1 729
Trémentines	15 743	14 023	3 304	33 070	3 1 702
Trémont	1 625	1 389	530	3 544	3 410
Vezins	9 913	8 787	4 124	22 824	2 899
Vihiers – LHL	23 868	19 971	5 054	48 893	4 1 051
Yzernay	12 034	13 070	320	25 424	2 1 141
TOTAL	586 321 ml	514 770 ml	73 540 ml	1 174 631 ml	69 848 ml

* données SIG AdC (31/12/2021)

b) Les bassins d'orage sur réseaux unitaires

Communes	Localisation	Volumes (en m ³)
1-Bégrolles-en-Mauges	BT sur STEP	80 m ³
4-Cholet	Delhumeau Plessis	3 300 m ³
4-Cholet	Sainte Melaine	1 100 m ³
6- Coron	BT sur STEP	230 m ³
9-La Romagne	Sur Station Gadouard	350 m ³
10-La Séguinière	Poste de transfert	110 m ³
11-La Tessoualle	Poste de transfert	160 m ³
13-Le Puy-Saint-Bonnet	Poste de transfert	110 m ³
17-Maulévrier (bourg)	BT sur STEP	140 m ³
20-Nuaillé	Place centre bourg	150 m ³
21-Nueil-sur-Layon - LHL	Poste de transfert	180 m ³
23-Saint-Christophe-du-Bois	Poste de transfert	100 m ³
24-Saint-Hilaire-du-Bois - LHL	Transfert général vers Vihiers et bassin tampon	50 m ³
25-Saint-Léger-sous-Cholet	Poste de transfert	180 m ³
30-Toutlemonde	Pont du Trézon	218 m ³
31-Trémentines	Poste de transfert	175 m ³
33-Vezins	Poste de transfert	375 m ³
34-Vihiers - LHL	Poste de transfert	140 m ³
35-Yzernay	Poste de transfert	64 m ³

c) Les postes de refoulement

Sur l'Agglomération du Choletais 104 postes de refoulement assurent le transfert des eaux usées vers les stations d'épuration pour des zones qui ne peuvent s'y écouler gravitairement.

Communes	Postes de relèvements
1-Bégrolles-en-Mauges	- PR rue rue des Landes (Entrée parking de l'école) - PR Hameau du Logis- rue des Jonquilles (à droite du n°14 piétonnier) - PR Ouche du Cormier-rue de l'abbaye/ rue des genets (piétonnier)
2-Cernusson	Aucun
3-Chanteloup-les-Bois	Aucun
4-Cholet	- ZIL (bd de Touraine) - ZI de La Blanchardière - Le Plessis (sq Garigliano) - ZISO Le Cormier (Fouillaron) - Ribou Cisca - ZIL (bd de Touraine) - ZI de La Blanchardière - Le Plessis (sq Garigliano) - ZISO Le Cormier (Fouillaron)

Communes	Postes de relèvements
	<ul style="list-style-type: none"> - Aéroéjecteurs du Cormier V (3PR) - Ribou Cisca - Carrefour (Pagannes) - Stade Omnisports - Bordage Neuf (E. Brémond) - Bellevue - Porte Baron - Square Georges Guittet - Parc de Moine - Salle des Fêtes - Ribou (Port) - Le Nivernais - La Bringaille - Le Carteron - Ecuyère - Usine de Ribou - Haut de Moine - Champ Vallée - La Lisière - Chanterivière (DIP) - La Prée - St André
5-Cléré-sur-Layon	- PR Rue Saint Pierre (entrée du stade)
6- Coron	<ul style="list-style-type: none"> - PR Rue de la Vallée(zone artisanale) - PR N°31 rue de la Gare - PR n°2 rue Joachim du Bellay - PR Chemin des Venelles
7-La Fosse-de-Tigné	Aucun
8-La Plaine	- PR de la salle de sport
9-La Romagne	Aucun
10-La Séguinière	<ul style="list-style-type: none"> - Transfert (refoulement général) et bassin tampon - PR de la Marche - PR Bergerie 1 - PR Bergerie 5 - PR de la Chapelière
11-La Tessoualle	- Transfert général et bassin tampon
12-Le May-sur-Evre	<ul style="list-style-type: none"> - PR du Rocher - PR du Stade
13-Le Puy-Saint-Bonnet	<ul style="list-style-type: none"> - Transfert (PR Pneumatique général) et bassin tampon - Chêne rond (ZI) - Bois de la Cure
14-Le Voide - LHL	- PR Les Roches
15-Les Cerqueux	- PR Rue des Coquelicots(en bas de la rue)
16-Les Cerqueux-sous-Passavants - LHL	Aucun
17-Maulévrier	<ul style="list-style-type: none"> - PR rue du Val de Moine (piétonnier) - PR rue du Verger
18-Mazières-en-Mauges	<ul style="list-style-type: none"> - PR des Peupliers - Transfert Liodière (refoulement général)

Communes	Postes de relèvements
	- PR Appentière (devant l'Abeille 2)
19-Montilliers	<ul style="list-style-type: none"> - PR n°4 rue de la Fontaine - PR n°3 rue de la Fûtaies - PR Rue du Moulin de la Buie - PR Rue des Acacias (à gauche du n°11) - PR Impasse des Mimosas (derrière le n°2) - PR de Tirpoils
20-Nuaillé	<ul style="list-style-type: none"> - PR de Guignefolles - PR du Chêne Rond - Bassin tampon de la Caille - PR place de la Rochejaquelein (mise en service en décembre 2016)
21-Nueil-sur-Layon - LHL	<ul style="list-style-type: none"> - PR Rue du Preuil (à gauche du n°12) - PR/Bassin Tampon - Rue du Preuil (à gauche du n°12)
22-Passavant-sur-Layon	Aucun
23-Saint-Christophe-du-Bois	<ul style="list-style-type: none"> - PR Alouette - PR le Puy Barie 3 - PR du Parc V-1 - PR du Parc V-2 - Transfert (refoulement général et bassin tampon)
24-Saint-Hilaire-du-Bois - LHL	- Transfert général vers Vihiers et bassin tampon
25-Saint-Léger-sous-Cholet	<ul style="list-style-type: none"> - PR Pontreau (Les Landes) - PR École - Transfert (refoulement général) et bassin tampon des Ajoncs - PR rue du Martineau.
26-Saint-Paul-du-Bois	- PR Rue de l'Eau Vive (face au bassin EP) (Trnsfert vers STEP)
27- Somloire	Aucun
28- Tancoigné - LHL	- PR Rue de l'Aireau (à gauche du n°8)
29-Tigné - LHL	- PR n°6 rue Saint Anne
30-Toutlemonde	<ul style="list-style-type: none"> - PR du Stade - Bassin Tampon
31-Trémentines	<ul style="list-style-type: none"> - PR Hameau de l'Étang - PR Maison de retraite - PR Vieux Pont aéro-éjecteur - Transfert (refoulement général) Prés de Moine - Bassin tampon Pré de Moine - PR Grand Village
32-Trémont - LHL	- PR n°28 rue de la Bonne Dame (servitude)
33-Vezins	<ul style="list-style-type: none"> - PR ZI Chapelet - Transfert général Frairies et bassin tampon - PR rue de l'épileterie
34-Vihiers - LHL	<ul style="list-style-type: none"> - PR de la Martinière - PR de Pic Boeuf - PR du Ponts gras - PR ZI Saint Martin - PR du Camping - Transfert général et bassin tampon

Communes	Postes de relèvements
35-Yzernay	- Transfert général et bassin tampon

Indicateurs :

- Linéaire des réseaux de collecte des EU selon leur typologie
- Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie

2 - Indicateurs de performance et prescription de rejets pour les principaux polluants

A – Prescriptions et performance des rejets pour les principaux polluants

La majeure partie des eaux usées de l'Agglomération du Choletais est épurée par la station d'épuration des Cinq Ponts à Cholet. Les rendements de cet ouvrage de traitement constatés sur l'année 2021 sont les suivants :

Paramètres	Moyenne 2021	Norme	Rendement 2021	Norme
DCO mg/l	35,3	60	95 %	95 %
DBO ₅ mg/l	2,3	15	99 %	97 %
MES mg/l	6,5	10	99 %	98 %
NTK mg/l	3,7	5	93 %	90 %
NGL mg/l	4,9	10	91 %	85 %
Ptot mg/l	0,3	1	96 %	—

Les travaux réalisés entre juin 2020 et mai 2021 pour la pose de nouvelles conduites d'aération des bassins biologiques ont permis de retrouver la pleine capacité de traitement de la station qui avaient connu les années précédentes des avaries successives dégradant les rendements épuratoires.

B - Qualité du service

		Valeur 2020	Valeur 2021
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	—	—
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	35	38
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	oui*	oui*
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 – Charge entrante en DBO ₅	97,1 %	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	6,6 %	13,4 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de	—*	91,98 %

	la police de l'eau		
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %

Remarque :

L'indicateur P205.3 est très dépendant de la conformité de la station d'épuration de Cholet qui concentre, à elle seule, 74 % de la charge totale traitée par les stations de plus de 2000 Équivalent Habitants. Comme celle-ci est non conforme en performance depuis 3 ans en raison des problèmes d'alimentation en air des bassins d'aération de la station, l'indice globale est donc très faible. Un retour à la conformité de cette station (les travaux de reprise des canalisations ont été terminés courant 2021) permettra un retour à un indice supérieur à 90 %.

Pour calculer l'indicateur P201.1, il est nécessaire de connaître le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif, cette donnée est pour le moment non représentative.

Indicateurs :

- Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3/06/1994 modifié par décret 2 mai 2006
- Indice de connaissance patrimoniale jusqu'à 2012 et à partir de 2013
- Taux de desserte par des réseaux de collecte EU
- Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 03/06/1994 modifié par décret 2 mai 2006 – Charge entrante en DBO₅
- Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3/06/1994 modifié par décret 2 mai 2006
- Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau
- Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

C - Performance du réseau

		Valeur 2020	Valeur 2021
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,12	0,04
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	2,47	2,18
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Entre 20 et 100*	Entre 20 et 100*
	Taux de curage des réseaux d'eaux usées	3,3 %	10,58%

* Suivant les périmètres d'exploitation, l'existence de schémas directeurs, l'existence de prescriptions préfectorales relatives à l'exploitation des systèmes d'assainissement et le niveau de connaissance patrimoniale des réseaux de collecte.

D - Performance des systèmes d'assainissement

Pour les stations d'épuration de plus de 2 000 équivalent-habitants, ci-dessous l'avis de la police de l'eau sur leur conformité au titre de l'année 2021 :

Communes	Conformité ERU (arrêté 21/07/2015)	Conformité Locale (> 2000 EqH)	Raisons
1-Bégrolles-en-Mauges	NON	-	Nombre important de débordements en entrée de station d'épuration Débit arrivant en entrée de station d'épuration supérieur à la capacité de cette dernière.
2-Cernusson	NON	-	- La concentration en matière en suspension dans le rejet vers le milieu naturel est au dessus de la norme.
3-Chanteloup-les-Bois - Bourg	OUI	-	
3-Chanteloup-les-Bois - Guérineaux	OUI	-	
3-Chanteloup-les-Bois – Les Ogeards	OUI		
4-Cholet	NON	NON	- Fonctionnement de la station d'épuration en mode dégradé sur toute l'année 2019 à 2021 en raison du dysfonctionnement de l'aération des bassins. Les 2 bassins sont opérationnels depuis juin 2021 - une vigilance toute particulière sur la capacité hydraulique du système d'assainissement est en œuvre du fait de la saturation de la station d'épuration lors des événements pluvieux.
5-Cléré-sur-Layon	NON	-	
6- Coron	OUI	OUI	
7-La Fosse-de-Tigné	NON		- La concentration en matière en suspension dans le rejet vers le milieu naturel est au-dessus de la norme. - Aucune donnée SANDRE transmise depuis 2019. - Les lagunes ont un problème d'étanchéité. - Cahier de vie à rédiger
8-La Plaine	OUI		
9-La Romagne	OUI	OUI	
12-Le May-sur-Evre	NON	NON	- La filière boue dysfonctionne depuis plusieurs années entraînant une diminution de la capacité hydraulique de la station d'épuration et donc des débordements en entrée de station en trop grand nombre. - une vigilance toute particulière sur la capacité hydraulique du système d'assainissement est en œuvre du fait de la saturation de la station d'épuration lors des événements pluvieux.
14-Le Voide - LHL	OUI	-	
15-Les Cerqueux	OUI	-	
16-Les Cerqueux-sous-Passavants - LHL	NON	-	- Les points de déversement en entrée de station d'épuration et le point en entrée de station ne sont pas autosurveillés. - Suite au contrôle de l'Office Français de la Biodiversité sur la qualité du rejet en sortie de la station la concentration en ammonium est trop importante.

Communes	Conformité ERU (arrêté 21/07/2015)	Conformité Locale (> 2000 EqH)	Raisons
17-Maulévrier (bourg)	NON	NON	- Sous-dimensionnement hydraulique et organique de la station d'épuration et pics de charge. - une vigilance toute particulière sur la capacité hydraulique du système d'assainissement est en œuvre du fait de la saturation de la station d'épuration lors des événements pluvieux.
17-Maulévrier (lagune)	NON	NON	- Des pics de charges de pollution arrivant à la station d'épuration dépassent la capacité de traitement de la station.
19-Montilliers	NON		- L'autosurveillance de la station d'épuration n'est pas suffisante. -Les charges entrantes dans la station d'épuration sont fluctuantes et peuvent dépasser la capacité de la station. - Equipement en décembre 2021
20-Nuaillé	OUI		
21-Nueil-sur-Layon - LHL	NON		-Données de l'autosurveillance incomplète et non fiable
22-Passavant-sur-Layon	OUI		
25-Saint-Léger-sous-Cholet	OUI	OUI	
26-Saint-Paul-du-Bois	OUI		
27- Somloire	NON		- défaut d'équipement du point A2
28- Tancoigné - LHL	NON		- La concentration en matière en suspension dans le rejet vers le milieu naturel est au-dessus de la norme. - Équiper la station d'épuration en équipement d'autosurveillance de manière plus importante
29-Tigné - LHL	NON		- La concentration en matière en suspension dans le rejet vers le milieu naturel est au-dessus de la norme. -Manque des données d'autosurveillance.
30-Toutlemonde	OUI	OUI	
31-Trémentines	OUI	OUI	- une vigilance toute particulière sur la capacité hydraulique du système d'assainissement est en œuvre du fait de la saturation de la station d'épuration lors des événements pluvieux et de débordements de temps sec sur le point de rejet amont.
32-Trémont	OUI		
33-Vezins-Bourg	NON	NON	- Défaut de conception et de réalisation du dernier étage de traitement de la station (les deux premiers assurant néanmoins leur rôle) qui ne permet pas de respecter les objectifs de rejet sur le milieu récepteur.
33-Vezins-Poteries	OUI		
34-Vihiers - LHL	NON	NON	- Problème d'exploitation des points d'autosurveillance
35-Yzernay	OUI		

Indicateurs :

- Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

E - Renouvellement du réseau

		Valeur 2020	Valeur 2021
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,55%	0,42%

Indicateurs :

- Taux moyen de renouvellement des réseaux
- Linéaire renouvelé (2017-2021) : 14 033 ml

F - Continuité du service

		Valeur 2020	Valeur 2021
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,07	2,69
P258.1	Taux de réclamations écrites (pour 1 000 abonnés)	2,25 ‰*	1,74 ‰*

- Données issues du Rapport du délégataire Assainissement 2021 - Suez Environnement :

Indicateurs :

- Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente
- Taux de réclamation

3 - Actions réalisées et à venir

A - Actions – organisation (y compris hygiène & sécurité)

Communes	Action sur le patrimoine
Agglomération du Choletais (AdC)	Étude stratégique pour la gestion des boues de l'ensemble du territoire de l'AdC
Agglomération du Choletais (AdC)	Mise à jour des zonages et schémas directeurs eaux usées en parallèle de la procédure de l'approbation du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi-H)
Agglomération du Choletais (AdC)	Zonage et règlement d'eaux pluviales en parallèle de la procédure de l'approbation du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi-H)
Agglomération du Choletais (AdC)	Analyse des risques de défaillance sur 8 stations d'épuration supérieures à 2000 EH

- Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

B - Actions sur le patrimoine (tous les travaux)

Sur les réseaux :

Communes	Action sur le patrimoine
Bégrolles en Mauges	- Rue du Bocage et Abbaye : Mise en séparatif
Cholet	- Rue de la Mutualité - Renouvellement des réseaux - Favreau – Renouvellement des réseaux - Rue Jules Baron : Mise en séparatif - Rue Salbérie et Travot : Mise en séparatif - Boulevard de la Rontardière : Renforcement - Rue Decelle : Mise en séparatif
Somloire	- Rue des Mauges, Champagny et Jonquilles : Renouvellement des réseaux
Maulévrier	- Rue de la Foulonnerie et des Juifs – Mise en séparatif
Nueil-sur-Layon	- Rue de la Grise - Mise en séparatif
Saint-Léger-sous-Cholet	- Rue du Vieux Bourg - Mise en séparatif
Vihiers	- Rue de la Martinière - Mise en séparatif

Sur les ouvrages de traitement et de refoulement :

RVT = Renouvellement, TN = Travaux neufs

Communes	Action sur le patrimoine
1-Bégrolles-en-Mauges	-
2-Cernusson	-
3-Chanteloup-les-Bois	Renouvellement sur les installations : - STEP des Guérineaux - Chanteloup les Bois Télésurveillance

Communes	Action sur le patrimoine
4-Cholet	<p>Renouvellement sur les installations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - STEP DES CINQ-PONTS <ul style="list-style-type: none"> - AERATION : FLEXAZUR BASSIN 1 Diffuseurs fines bulles - DIVERS : POMPAGE EAU BRUTE POMPE SUBMERSIBLE - DECANTATION : BY_PASS PARTIEL DECANTEURS PRIMAIRES VANNE PAPILLON MOTORISÉ - BASSIN TAMPON : BASSIN TAMPON ZONE ANNULAIRE AGITATEUR IMMERGE - BASSIN TAMPON : BASSIN TAMPON ZONE CENTRALE AGITATEUR IMMERGE - PRETRAITEMENT : PRETRAITEMENT LOCAL BENNES COMPRESSEUR D'AIR - CLARIFICATION Rv deux pompes d'extraction biologiques Ligne B : POMPE (attention nécessite vidange clarif ou plongeur) - PRETRAITEMENT CHOLET-STEP Cholet (Cinq Ponts) -RVT-pompe fosse toutes eaux C POMPE - DIGESTION : RECIRCULATION BOUES DIGESTEUR POMPE CENTRIFUGE HORIZONTALE - DESHYDRATATION : REF. VIS GAVEUSE + POMPE A BOUES (+capteur de bourrage) DETECTEUR DE PRESSION - DESHYDRATATION : REF. VIS GAVEUSE + POMPE A BOUES DETECTEUR DE PRESSION - PRETRAITEMENT RVT- Réparation trommel TROMMEL - PRETRAITEMENT - Rv Barrière de protection MC SECURITE - AERATION : VANNE POUR SURPRESSEUR D AIR VANNE PAPILLON - TORCHERE : TORCHERE COFFRET LOCAL - DESHYDRATATION : CHOLET-STEP -RVT-partiel pompe recirculation désodo javel POMPE - DESHYDRATATION Renouvellement du détecteur de chlore sur la file désodorisation des 5 Ponts ANALYSEUR CHLORE - CLARIFICATION : EXTRACTION DES BOUES EN EXCEES RECIRCULATION A : POMPE SUBMERSIBLE - DIGESTION : BRASSAGE DIGESTEUR COMPRESSEUR BIOGAZ - DIGESTION : LOCAL POTS DE PURGE DEBITMETRE THERMIQUE : 09AFIT001 - PESAGE : PONT BASCULE COFFRET LOCAL - DIVERS CHOLET-STEP Cholet (Cinq Ponts) -RVT-automatisme portail entrée STEP SECURITE - AERATION : BASSIN D'AERATION A ZONE AERATION AGITATEUR IMMERGE - DIGESTION : LOCAL POTS DE PURGE DEBITMETRE THERMIQUE : 09BFIT001 - PR SAINT-ANTOINE <ul style="list-style-type: none"> - Alimentation électrique - Ventilation Centrale d'air DESODO - Echange standard d'un variateur de vitesse VARIATEUR - Désodorisation - RVT-renouvellement partiel pompe SOMEFLU POMPE - PR BLANCHARDIERE Poste de relèvement Pompe 2 FOSSE SECHE - PLUVIOMETRE Pluviomètre Bordage Fontaine Armoire générale BT <p>Télétransmission</p> <ul style="list-style-type: none"> - PR CHANTERIVIERE Poste de relèvement Pompe 2 - BASSIN TAMPON DELHUMEAU PLESSIS <ul style="list-style-type: none"> - SYSTEME RINCAGE Clapet - Démarreur - BASSIN TAMPON STE MELAINE SYSTEME <ul style="list-style-type: none"> - RINCAGE Centrale hydraulique chasse - PR PR RIBOU PORT Armoire générale BT Armoire générale BT - PR PR Ribou Usine Démarreur pompe 2

Communes	Action sur le patrimoine
	<p>Travaux renouvellement suite casse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - STEP DES CINQ-PONTS <ul style="list-style-type: none"> - PRETRAITEMENT : Dessableur aéroflot - FLOTTATION : REPRISE BOUES VERS DIGESTEURS POMPE A ROTOR EXCENTRE 10 PO 006 A - PRETRAITEMENT : DESSABLEUR - DEGRAISSEUR RACLEUR A GRAISSES - FLOTTATION : BACHE DE DEGAZAGE FLOTTATEUR AGITATEUR VERTICAL - FLOTTATION : BACHE BOUES INDUSTRIELLES POMPE A ROTOR EXCENTRE - PRETRAITEMENT : Préleveur EB PRELEVEUR - Préleveur portable Préleveur EB - Préleveur portable Préleveur ET - PR SAINT-ANTOINE Relèvement Clapet CLAPET - PR Jean Bouin (stade) CHOLET Pompe 1 - PR écuillère Cholet Débitmètre <p>Travaux neufs effectués sur les installations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pose d'une nouvelle conduite d'aération sur le bassin d'aération bassin A (mise en service mai 2021)
5-Cléré-sur-Layon	-
6- Coron	-
7-La Fosse-de-Tigné	-
8-La Plaine	-
9 – La Romagne	<p>Renouvellement sur les installations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - STEP La Romagne Instrumentation Chaîne de mesure de redox - STEP La Romagne Eau industrielle Pompe eau industrielle - STEP La Romagne Relevage et pré traitement Poires de niveau (x2) - STEP La Romagne Bassin Tampon Poires de niveau (x2) - STEP La Romagne Poste Colatures Poires de niveau (x3) - STEP La Romagne Dégazeur - bac à flottants Poire de niveau - STEP La Romagne Clarification et Recirculation Poire de niveau - STEP La Romagne Traitement des Boues Poires de niveau silos à boues (x2) - STEP La Romagne Instrumentation Détecteur niveau cuve FeCL3
10-La Séguinière	<p>Renouvellement sur les installations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PR Pneumatique de la Séguinière Préleveur EB PRELEVEUR - PR La marche La Séguinière Pompe 1 - PR La marche La Séguinière Sofrel - PR La Bergerie 1 La Séguinière Sofrel - PR La Bergerie 5 La Séguinière Sofrel
11-La Tessoualle	<p>Renouvellement sur les installations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PR Principal les Essarts La Tessoualle Pompe de relevage n°1 fosse sèche
12-Le May-sur-Evre	<p>Renouvellement sur les installations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - STEP Le Moulin du Pont Le May sur Evre Général station Pompe eau industrielle RV - STEU Le May, remplacement ballon anti-bélier eau industrielle

Communes	Action sur le patrimoine
	<ul style="list-style-type: none"> - PR Le Rocher Le May sur Evre Sofrel - STEP Le Moulin du Pont - Le May sur Evre Pompe relèvement n°2 - STEP Le Moulin du Pont - Le May sur Evre Pompe de recirculation n°1 - STEU Le May sur Evre, remplacement pompe doseuse chlorure ferrique et mis en place jeu de vannes <p>Travaux renouvellement suite casse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - STEP Le Moulin du Pont - Le May sur Evre Bassin aération Chlorure ferrique Pompe 1 - STEP Le Moulin du Pont - Le May sur Evre Bassin aération Agitateur BA - STEP Le Moulin du Pont - Le May sur Evre Poste relèvement Pompe 2 - STEP Le Moulin du Pont - Le May sur Evre Poste recirculation Pompe 1 <p>Travaux neuf</p> <ul style="list-style-type: none"> - STEU Le May sur Evre, couverture du canal de sortie
13-Le Puy-Saint-Bonnet	<p>Renouvellement sur les installations : BT PR La Merletière au Puy Saint Bonnet, réparation cuve et tuyauteries, ainsi que le remplacement du clapet à battant DN 200 et du clapet à boule DN 200</p>
14-Le Voide-LHL	-
15-Les Cerqueux	-
16-Les Cerqueux-sous-Passavants - LHL	-
17-Maulévrier (bourg)	-
17-Maulévrier (lagune)	-
18-Mazières-en-Mauges	<p>Renouvellement sur les installations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PR Des Peupliers Mazières en Mauges Sofrel
19-Montilliers	<p>Travaux neuf</p> <ul style="list-style-type: none"> - STEU : Mise en place carte com sur SOFREL
20-Nuaillé	<p>Renouvellement sur les installations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - STEP Nuaillé TRAITEMENT TERTIAIRE Microtamis - Cassette filtrante (x32) et buses de lavage (x24) - STEP Nuaillé TRAITEMENT TERTIAIRE Microtamis - Pompe eau de lavage - STEP Nuaillé TRAITEMENT TERTIAIRE Microtamis - Cartouche filtre eau de lavage - STEP Nuaillé Canal venturi Eau traitée Préleveur ET
21-Nueil-sur-Layon LHL	-
22-Passavant-sur-Layon	-
23-Saint-Christophe-du-Bois	<p>Renouvellement sur les installations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PR Puy Barie 3 St Christophe Sofrel <p>Renouvellement des installations suite casse</p>

Communes	Action sur le patrimoine
	- PR Parc 5 PR1 St Christophe du Bois Débitmètre
24-Saint-Hilaire-du-Bois - LHL	-
25-Saint-Léger-sous-Cholet	<p>Renouvellement sur les installations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - STEP St Léger sous Cholet Général station (Eau Industrielle) : Pompe de surpression n°2 (+ remplacement support + nourrice+ ballon) - STEU St Léger, renouvellement surpresseur et modification canalisation d'air - STEP St Leger sous Cholet Préleveur ET - Bassin tampon et poste de relevage St Leger sous Cholet : Poires de niveau (x3) - PR Le Pontreau (Les Landes) St Leger sous Cholet Sofrel <p>Renouvellement des installations suite casse</p> <ul style="list-style-type: none"> - STEP de St Leger sous Cholet Bassin d'aération Chlorure ferrique Pompe 1 - STEP de St Leger sous Cholet Local extraction des boues Eau indus Pompe 1
26-Saint-Paul-du-Bois	-
27- Somloire	-
28- Tancoigné - LHL	-
29-Tigné - LHL	-
30-Toutlemonde	<p>Renouvellement sur les installations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - STEU Toutlemonde, renouvellement et mise en service des 2 surpresseurs d'air et modification de la canalisation d'air STEU Toutlemonde, remplacement toile de la table d'égouttage
31-Trémentines	<p>Renouvellement sur les installations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PR "Lotissement Hameaux de l'Etang" à Trémentines Pompe relevage N°1 - STEP de Trémentines "Pont bleu" Traitement des boues Pompe de lavage - STEP de Trémentines "Pont bleu" Instrumentation Capteur pression d'air process - STEP de Trémentines "Pont bleu" Instrumentation Capteur de température d'air process - STEP de Trémentines "Pont bleu" Agitateur BA - STEP de Trémentines "Pont bleu" Agitateur anaérobie - STEP de Trémentines "Pont bleu" Batterie de condensateurs - STEP de Trémentines "Pont bleu" Réducteur racleur des graisses - STEU Trémentines, travaux de renouvellement des 2 surpresseurs d'air et modification de la canalisation d'air - PR Maison de Retraite. Trémentines Pompe
32-Trémont	<p>Travaux neuf :</p> <p>Sécurisation du site : pose d'une clôture.</p>
33-Vezins	<p>Renouvellement des installations suite casse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Métreau canal de sortie Vezins Préleveur ET
34-Vihiers - LHL	<p>Renouvellement sur installations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - STEP : RVT des diffuseurs d'aire rampe 1 (exploitant). - STEP : RVT Pompe chlorure ferrique - STEP : RVT pompe industrielle

Communes	Action sur le patrimoine
	<ul style="list-style-type: none"> - STEP : RVT Partiel vis sans fin Tamis - STEP : RVT Partiel préleveur Eau Brute - PR Pont Gras : pompe n°2 - PR ZA St Martin : Pompe 1 - PR/Bt St Hilaire : Pompe 1
35-Yzernay	<p>Renouvellement des installations suite casse</p> <ul style="list-style-type: none"> - STEP- Fourniture et pose d'une pompe d'extraction de boue. - BT – Pompe n°1

C - Dépenses de l'exercice

Dépenses réelles de fonctionnement (y compris rattachements)	1 694 001,02 €
Charges à caractère général	927 416,88 €
Charges de personnel	566 666,15 €
Charges financières	163 594,82 €
Autres Charges (65)	25 525,95 €
Charges exceptionnelles (67)	9 072,22 €
Dotation provisions	1 725,00 €

Dépenses d'investissement (hors restes à réaliser)	2 636 658,72 €
- <u>Réseaux</u>	2 108 137,55 €
Réhabilitation	1 958 525,72 €
Création	0 €
Branchements, petits travaux	149 611,83 €
- Travaux STEP et PR	118 397,28 €
- Stations d'épuration	331 403,49 €
- STEP 5 Ponts injection biogaz	74 925,40 €
- Matériel (véhicules et informatique)	3 795,00 €
Ecritures d'ordre	675 879,02 €

Indicateurs :

- Montants financiers de travaux engagés sur l'exercice (ANC + EU)
- Montants de amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

D - Investissements à venir en 2022

Études :

Maulévrier : nouvelle station d'épuration	Études pour la construction d'une station d'épuration unique débutées en octobre 2020 / capacité nominale de traitement retenue après études : 5 366 EH / coût de l'opération révisé à 5,35 M € TTC / Travaux envisagés en 2023 ; mise en service 2024
La Plaine – Somloire : nouvelle station d'épuration commune	Études pour la construction d'une station d'épuration unique débutées en décembre 2020 / capacité nominale de traitement rehaussée à 1 730 EH environ / coût de l'opération révisé à 5,65 M € / Travaux envisagés en 2024 ; mise en service 2025
Cholet : création d'une unité d'injection du biométhane	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude juridique et technique, débutée en mai 2020 / Approbation du programme d'opération en décembre 2021 / Etudes de conception lancées en 2022 ; travaux envisagés en 2024 ; mise en service en 2025
Le May-sur-Evre : station d'épuration	Lancement en 2022 des études pour la reconfiguration de la filière boues et la construction d'un bassin tampon
Vezins : station d'épuration du Métreau	Lancement en 2022 d'une étude de définition des travaux de reprise de la Bambouseraie
Les Cerqueux : lagunes de traitement	Lancement en 2022 d'une étude de définition des travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration
Le Voide : lagunes de traitement	Lancement en 2022 d'une étude de définition des travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration

Travaux :

Cholet	<ul style="list-style-type: none">- Rue Salberie Phase 2 – Mise en séparatif- Quartier Favreau – Renouvellement et GIEP- Rues Manceau Neau et Dubillot– Mise en séparatif- Rue Saint Louis – Mise en séparatif- Rue de la Mutualité – Renouvellement du réseau- Avenue de l'Abreuvoir - Renouvellement des réseaux
La Plaine	<ul style="list-style-type: none">- Rue Jeanne d'Arc - Mise en séparatif
Maulévrier	<ul style="list-style-type: none">- Rues Galarderie et Devanne – Mise en séparatif- Rue du Cardinal Luçon - Mise en séparatif- Rues Stofflet, Paradis, Lamartine et Hugo - Mise en séparatif
May-sur-Evre	<ul style="list-style-type: none">- Rues Tharreau, Fizeau, Saint-Michel et Boisteaud – Mise en séparatif
Montilliers	<ul style="list-style-type: none">- Rues du Lys et Angers – Mise en séparatif
Nueil sur Layon	<ul style="list-style-type: none">- Rue du Paradis et Place d'Armes – Mise en séparatif
Saint-Leger-Sous-Cholet	<ul style="list-style-type: none">- Secteur du Martinet – Renouvellement de réseaux

Indicateurs :

- *présentation des projets à l'étude (ANC + EU)*
- *montant prévisionnel des travaux*
- *présentation programmes pluriannuels adoptés par CC*

4 - Financement du service

A - Montants des recettes d'exploitation (2021 y compris rattachements)

Produits de gestion courante :	4 914 655,90 €
- Travaux (taxe de raccordement et frais de branchements)	399 833,82 € €
- Redevance assainissement collectif	4 469 563,46 €
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	11 652,30 €
- Redevance assainissement non collectif	12 679,12 €
- Contrôles conformité assainissement collectif pour vente	20 927,20 €
Subvention et participation	5 214,10 €
Autres produits exceptionnels	5 003,18 €
Total des recettes réelles	4 924 873,18 €
Écritures d'ordre (dotations aux amortissements)	567 429,27 €
Total des recettes d'exploitation	5 492 302,45 €

Indicateurs :

- autres recettes d'exploitation

B - État de la dette

- Encours total de la dette au 31 décembre 2021 : 6 871 752,94 € (6 489 411,95 € au 31/12/20)
- Montant des annuités payées au cours de l'exercice 2021 : 1 167 659,01 € (capital) 163 594,82 € (intérêts)
- Durée d'extinction de la dette : 9,4 ans (7,6 ans à fin 2020)
- Capacité de désendettement : 2,13 ans (2,50 à fin 2020)

Indicateurs :

- durée extinction dette

- en cours de la dette, montant des annuités de remboursement de la dette du dernier exercice : capital et intérêts

C - Subventions (2021)

Subventions	713 677,04 €
Agence de l'eau Loire Bretagne - Réseaux - STEP	463 804,02 € 34 091,80 €
Département - Réseaux - STEP	59 281,75 € 38 864,00 €
DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) - Réseaux	117 635,47 €

Indicateurs :

- Montant des subventions obtenues

5 - Tarification du service

A - Présentation générale des modalités de tarification du service

Le prix de l'assainissement se décompose en un abonnement, une part variable fonction de la quantité d'eau potable réellement consommée et de la redevance modernisation des réseaux de collecte des eaux usées de l'agence de l'eau.

Le prix de base du délégataire est actualisé tous les ans par le mécanisme d'une clause d'indexation.

Le prix de la part communautaire est actualisé chaque année par décision du Président sur délégation du Conseil de Communauté.

Service assainissement	Prix au m³ au 01/01/2021 en € HT (décision du 19/11/20)	Prix au m³ au 01/01/2022 en € HT (décision du 1^{er}/12/2021)
Territoire Ex-CAC		
<u>Part Collectivité</u>		
de 0 à 6 000 m ³	0,8036	0,8116
de 6 000 à 12 000 m ³	0,6429	0,6493
de 12 000 à 24 000 m ³	0,4822	0,4870
de 24 000 à 48 000 m ³	0,3214	0,3247
de 48 000 à 75 000 m ³	0,2411	0,2435
supérieure à 75 000 m ³	0,1607	0,1623
<u>Part délégataire</u>		
- Abonnement :	20,17	21,24
- Consommation (euro/m ³) :	0,8709	0,9173
BÉGROLLES-EN-MAUGES		
- Abonnement	20,24	20,38
- Abonné - le m ³	1,50	1,56
VIHIERS/LE VOIDE/ SAINT-HILAIRE-DU-BOIS		

Service assainissement	Prix au m³ au 01/01/2021 en € HT (décision du 19/11/20)	Prix au m³ au 01/01/2022 en € HT (décision du 1^{er}/12/2021)
<u>Part collectivité</u> - Abonnement - Abonné - le m ³	9,00 1,00	6,00 1,03
<u>Part délégataire</u> - Abonnement - Abonné – le m ³	25,61 0,547	26,74 0,572
NUEIL-SUR-LAYON - Abonnement - Abonné - le m ³	20,24 1,68	20,38 1,70
TIGNE - Abonnement - Abonné - le m ³	55,00 1,70	45,00 1,71
TANCOIGNE - Abonnement - Abonné - le m ³	27,00 1,30	20,38 1,45
LA FOSSE-DE-TIGNE - Abonnement - Abonné - le m ³	20,24 1,43	20,38 1,50
TREMONT - Abonnement - Abonné - le m ³	24,00 1,62	20,38 1,68
LES CERQUEUX-SOUS-PASSAVANT - Abonnement - Abonné - le m ³	28,00 1,17	26,00 1,30
CLERE-SUR-LAYON - Abonnement - Abonné - le m ³	20,24 1,22	20,38 1,34
PASSAVANT-SUR-LAYON - Abonnement - Abonné - le m ³	20,24 0,91	20,38 1,07

Service assainissement	Prix au m³ au 01/01/2021 en € HT (décision du 19/11/20)	Prix au m³ au 01/01/2022 en € HT (décision du 1^{er}/12/21)
MONTILLIERS - Abonnement - Abonné - le m ³	28,00 1,22	23,00 1,37
CERNUSSON - Abonnement - Abonné - le m ³	24,00 1,20	23,00 1,32
SAINT-PAUL-DU-BOIS - Abonnement - Abonné - le m ³	20,24 1,06	20,38 1,20
MAULEVRIER - Abonnement - Abonné - le m ³	20,24 1,63	20,38 1,66
LA PLAINE/ YZERNAY/ CORON - Abonnement - Abonné - le m ³	20,24 1,68	20,38 1,69
LES CERQUEUX - Abonnement - Abonné - le m ³	20,24 1,54	20,38 1,59
SOMLOIRE - Abonnement - Abonné - le m ³	24,24 1,63	20,38 1,66

Redevance perçue par l'Agence de l'Eau :

- "modernisation des réseaux de collecte des eaux usées" qui ne s'applique qu'aux abonnés de l'assainissement collectif (0,16 € HT/m³ au 01/01/2022)

Redevance pour usage domestique d'un puits : Forfait 25 m³/personne/an

Indicateurs :

- *Tarifs AdC (avec date de la décision)*

. *Tarifs délégataire*

. *Autres organismes (AELB)*

. *TVA*

+ *Tarifs autres prestations facturées aux abonnés*

. *Tarifs des contrôles ANC et autres prestations (référence à décision du P) - Voir Chapitre ANC*

B - Prix du service

Les encadrés ci-dessous reconstituent le détail d'une facture théorique des services de l'assainissement pour une consommation annuelle de 120 m³. Les chiffres indiqués en euros sont ceux appliqués au 1^{er} janvier des deux années considérées (hors taxes diverses mais TVA à 10 % à Cholet).

Facture détaillée pour les communes ex-CAC – Contrat de DSP (120 m³) – Avec redevance AELB :

Service Assainissement	1 ^{er} janvier 2021 € TTC/m ³	1 ^{er} janvier 2022 € TTC/m ³	Variation en %
Part Fermière			
Abonnement	20,17	21,24	5,30 %
Consommation	104,51	110,08	5,33 %
Part Communautaire			
Consommation	96,43	97,39	1 %
Redevance AELB	18,00	19,20	6,67%
TOTAL HT	239,11	247,91	3,68 %
TVA (10 %)	23,91	24,79	3,68 %
TOTAL TTC	263,02	272,70	3,68 %

A compter du 1^{er} juillet 2015, la tarification de l'assainissement est identique sur tout le périmètre communautaire géré sous contrat de délégation de service confié à Suez Environnement. Pour les autres communes, une harmonisation progressive a été décidée à l'horizon 2025.

Prix de l'assainissement par commune - Avec la redevance "modernisation des réseaux de collecte des eaux usées" (AELB) :

Service Assainissement	1 ^{er} janvier 2021 € TTC/m ³	1 ^{er} janvier 2022 € TTC/m ³	Variation
Communes DSP Suez Environnement			
Facture 120 m ³	263,02 €	272,70 €	3,68 %
Prix au m ³	2,19 €	2,27 €	
Bérogrolles-en-Mauges			
Facture 120 m ³	240,06 €	249,46 €	3,92 %
Prix au m ³	2,00 €	2,08 €	
Vihiers/ Le Voide/ St-Hilaire-du-Bois			
Facture 120 m ³	262,08 €	268,60 €	2,49 %
Prix au m ³	2,18 €	2,23 €	
Nueil-sur-Layon			
Facture 120 m ³	263,82 €	267,94 €	1,56 %
Prix au m ³	2,20 €	2,23 €	
Tigné			
Facture 120 m ³	304,70 €	296,34 €	- 2,74%
Prix au m ³	2,54 €	2,47 €	

Service Assainissement	1^{er} janvier 2021 € TTC/m³	1^{er} janvier 2022 € TTC/m³	Variation
Tancoigné Facture 120 m ³ Prix au m ³	221,10 € 1,84 €	234,94 € 1,96 €	6,26 %
La Fosse-de-Tigné Facture 120 m ³ Prix au m ³	230,82 € 1,92 €	241,54 € 2,01 €	4,64 %
Trémont Facture 120 m ³ Prix au m ³	260,04 € 2,17 €	265,30 € 2,21 €	2,02 %
Les Cerqueux-sous-Passavant Facture 120 m ³ Prix au m ³	205,04 € 1,71 €	221,32 € 1,84 €	7,94 %
Cléré-sur-Layon Facture 120 m ³ Prix au m ³	203,10 € 1,69 €	220,42 € 1,84 €	8,53 %
Passavant-sur-Layon Facture 120 m ³ Prix au m ³	162,18 € 1,35 €	184,78 € 1,54 €	13,94 %
Montilliers Facture 120 m ³ Prix au m ³	211,64 € 1,76 €	227,26 € 1,89 €	7,38 %
Cernusson Facture 120 m ³ Prix au m ³	204,60 € 1,71 €	220,66 € 1,84 €	7,85 %
Saint-Paul-du-Bois Facture 120 m ³ Prix au m ³	181,98 € 1,52 €	201,94 € 1,68 €	10,97 %
Maulévrier Facture 120 m ³ Prix au m ³	257,22 € 2,14 €	262,66 € 2,19 €	2,11 %
La Plaine / Yzernay / Coron Facture 120 m ³ Prix au m ³	262,50 € 2,19 €	266,62 € 2,22 €	1,57 %
Les Cerqueux Facture 120 m ³ Prix au m ³	245,34 € 2,04 €	253,42 € 2,11 €	3,29 %
Somloire Facture 120 m ³ Prix au m ³	257,22 € 2,14 €	262,66 € 2,19 €	2,11 %

Indicateurs :

- Facture 120 m³ au 1^{er} Janvier N (année N = année du rapport) (en € TTC) :

- . avec explication part fixe, part variable, part délégataire, part AdC
- . Comparaison N-1 (+ évolution)
- . Part revenant à la collectivité et part revenant aux délégataires
- . Coût avec et sans redevance AELB

- Montant de la facture non proportionnel au volume consommé (tarifs hors consommation) avec évolution et explications correspondantes

- Prix TTC du service au m³ pour 120 m³

6 - Actions de solidarité

Montant des abandons de créances : 177 027,43 € donnée indiquée par Suez

(créances irrécouvrables) (13 583,71 € en 2020)

Taux de créances irrécouvrables : 3,35 % (0,18 % en 2020)

Montant des versements à des fonds de solidarité :

- Nombre de dossiers reçus : 31

- Montant des abandons de créances (TTC) au titre du FSL : 1 230,79 €

Pas de conduites d'opérations de coopération décentralisées.

Dégrèvements :

	2020	2021
Nbre total de demandes	29	64
Nbre total de demandes acceptées	12	26
Volume dégrèvé assainissement (m ³)		
- part délégataire	5 740 m ³	4 980 m ³
- part collectivité		4 813 m ³

(Source : décisions AdC)

La collectivité accepte de dégrever les factures d'eau des usagers après une fuite d'eau conformément aux dispositions réglementaires. Le dégrèvement s'applique sur la part assainissement excédant la consommation moyenne de l'utilisateur si l'eau n'a pas rejoint le réseau d'eaux usées.

Indicateurs :

- Montant des abandons de créances ou des versements à des fonds de solidarité

- Nombre de demandes reçues

- Descriptif des montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites

Chapitre 2 : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1 - Description du service

Par délibération en date du 24 novembre 2005, la Communauté d'Agglomération du Choletais a approuvé la création du Service Public de l'Assainissement Non-Collectif. Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'AdC gère également en régie les abonnés des territoires des cantons de Maulévrier et de Vihiers. Ce service concerne 4 402 installations.

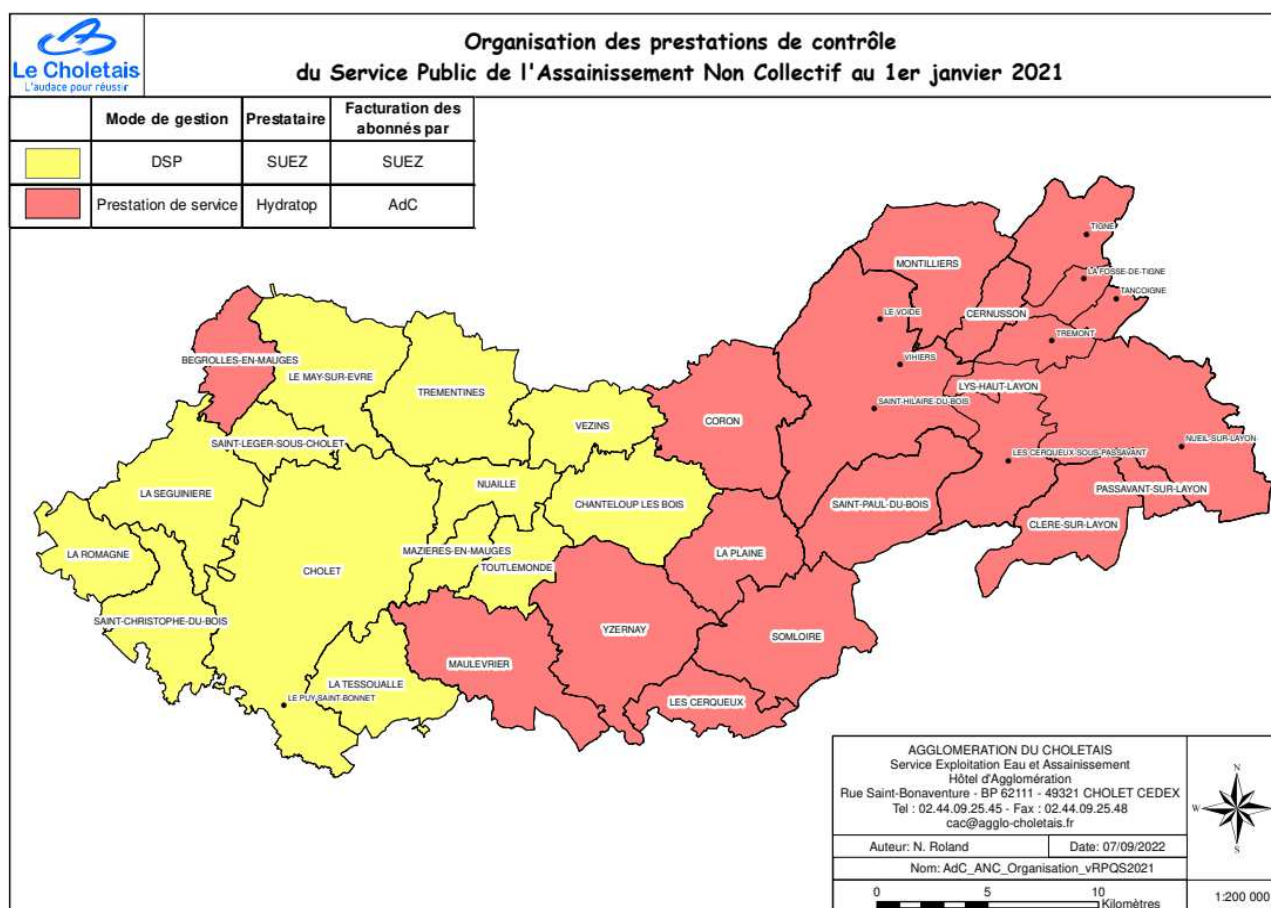
Le SPANC a pour mission d'effectuer le contrôle de tous les dispositifs d'assainissement neufs et existants en vertu des articles L. 2224-8 et L. 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Communauté d'Agglomération du Choletais a intégré cette mission dans le contrat de délégation du service public de l'assainissement confié à Suez Environnement au 01/07/2015 pour le territoire concerné par la DSP ex-CAC (Hors Bégrolles-en-Mauges).

Ces missions sont les suivantes :

- 1) contrôle de conception-réalisation : le contrôle des assainissements non-collectifs dans le cadre des constructions neuves ou réhabilitées qui comprend le contrôle de conception et d'implantation, et le contrôle de bonne exécution des installations projetées,
- 2) contrôle diagnostic : la réalisation de l'état des lieux initial des installations existantes avec la réalisation d'un diagnostic de l'ensemble des installations d'assainissement,
- 3) contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes,
- 4) la communication : l'information, la gestion administrative des dossiers-usagers et l'accompagnement de la Communauté d'Agglomération du Choletais dans la communication auprès des usagers du service,
- 5) la création et la mise à jour d'une base de données des installations existantes et projetées et l'historique des interventions sur chaque installation,
- 6) la facturation et le recouvrement des différentes redevances liées aux missions réalisées.

Les autres communes sont gérées en régie par l'AdC avec un prestataire privé (Hydratop) qui assure la réalisation des contrôles, la facturation étant effectuée par l'Agglomération du Choletais.



2 - Tarification du service

Les tarifs de l'assainissement non-collectif (€ TTC)

Depuis le 1^{er} juillet 2015, les tarifs du service assainissement non collectif des communes de l'ex-CAC (Hors Bégrolles-en-Mauges) sont fixés dans le contrat de délégation du service assainissement et révisés annuellement conformément à la formule d'actualisation prévue. Pour les autres communes, ils sont fixés par décision du conseil de communauté. Ces tarifs sont harmonisés pour l'ensemble du territoire quel que soit le mode de gestion.

TARIFS HT (TVA 10%)	2021 Contrat DSP + décision du 23/02/21 A compter 01/01/21	2022 Contrat DSP + décision du 1 ^{er} /12/21	Variation
A – Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter			
- a1-Redevance de vérification préalable du projet	54,50 €	55,60	2,02 %
- a2-Redevance de vérification préalable d'un avenant à un projet déjà présenté	54,50 €	55,60	2,02 %
- a3-Redevance de vérification de l'exécution des travaux	92,65 €	94,50	2,00 %
- a4-Plus-value au prix a1 à a3 pour une installation traitant plusieurs habitations (+50%)	39,24 €	40,00	1,94 %
- a5 – Prix spécial pour installation supérieure à 1,2kg DBO5	159,14 €	162,30	1,99 %
B – Contrôle des installations existantes			
- b1-Redevance de premier contrôle et de vérification du fonctionnement et de l'entretien	78,48 €	80,00	1,94 %
- b2-Redevance de vérification du fonctionnement et de l'entretien (contrôle périodique des installations déjà contrôlées par le SPANC)	73,03 €	74,50	2,01 %
- b3-Redevance de contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation	87,20 €	88,95	2,01 %
- b4-1-Plus-value au prix b1 pour une installation traitant plusieurs habitations (+50%)	87,20 €	88,95	2,01 %
- b4-2-Plus-value au prix b2 et b3 pour une installation traitant plusieurs habitations (+50%)	87,20 €	88,95	2,01 %
- b5-Vérification pour installation supérieure à 1,2kg DBO5 (demande biologique en oxygène pendant 5 jours)	159,14€	162,30	1,99 %
C – Redevance de contre-visite	54,50 €	55,60	2,02 %
D – Déplacement sans intervention	54,50 €	55,60	2,02 %

3 - Indice de mise en œuvre

Commune dossier 2021	Contrôle de conception	Contrôle de vente	Contrôle de périodique	Contrôle de réalisation	Total
1-Bégrolles-en-Mauges	6	4		4	14
2-Cernusson	3	3			6
3-Chanteloup-les-Bois	2	4	12	1	19
4-Cholet	18	13	52	8	91
5-Cléré-sur-Layon		1		1	2
6- Coron	7	9		5	21
7-La Fosse-de-Tigné		6		1	7
8-La Plaine	3	1		1	5
9-La Romagne		3	21	3	27
10-La Séguinière	9	3	16	4	32
11-La Tessoualle	2	5	5	5	17
12-Le May-sur-Evre	3	5	23	1	32
13-Le Puy-Saint-Bonnet	4	4	14	3	25
15-Les Cerqueux					0
16-Les Cerqueux-sous-Passavants - LHL	2	4		3	9
17-Maulévrier	5	3		2	10
18-Mazières-en-Mauges	1	4	15		20
19-Montilliers	4	6	1	2	13
20-Nuaillé		4	22	1	27
21-Nueil-sur-Layon - LHL	11	8	66	5	90
22-Passavant-sur-Layon		4			4
23-Saint-Christophe-du-Bois	5	3	17	1	26
25-Saint-Léger-sous-Cholet	1	1	13	1	16
26-Saint-Paul-du-Bois	4	5		1	10
27- Somloire	1	5		1	7
28- Tancoigné - LHL	1		18		19
29-Tigné - LHL	1	4		1	6
30-Toutlemonde	1	2	16	2	21
31-Trémentines	4	5	12		21

Commune dossier 2021	Contrôle de conception	Contrôle de vente	Contrôle de périodique	Contrôle de réalisation	Total
32-Trémont	1	1	16	1	19
33-Vezins	5	3	5	2	15
34-Vihiers-Le Voide-St Hilaire - LHL	7	17		4	28
35-Yzernay	3	8	1	5	17
TOTAL 2021	114	148	345	69	676
Chiffres 2020	55	80	178	39	352
Chiffres 2019	168	261	235	129	793

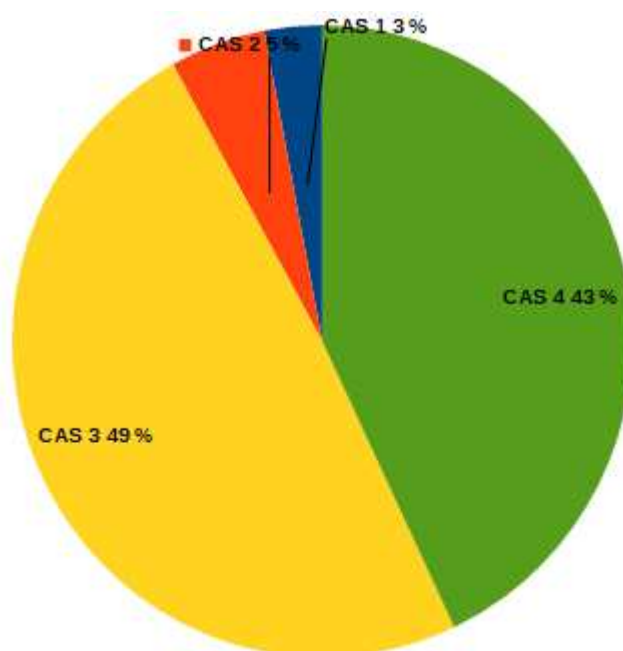
Contrôles ANC (hors contrôles conception)		
Résultats des contrôles de bon fonctionnement/vente/réalisation	2020	2021
Conformes cas 4	168	265
Non conformes cas 1 (absence d'installation)	26	24
Non conformes cas 2 (travaux dans les 4 ans)	16	31
Non conformes cas 3 (sans obligation de mise en conformité sauf si vente)	148	228
Total	358	548

Nombre de dossiers ANC et leur classement

Commune dossiers	CAS 1	CAS 2	CAS 3	CAS 4	Total
1-Bégrolles-en-Mauges		3	6	16	25
2-Cernusson	1	7	15	18	41
3-Chanteloup-les-Bois	1	8	65	40	114
4-Cholet – y compris Puy Saint Bonnet	15	16	366	305	702
5-Cléré-sur-Layon		5	27	9	41
6- Coron	3	5	67	93	168
8-La Plaine		3	63	55	121
9-La Romagne		2	61	42	105
10-La Séguinière	9	24	107	81	221
11-La Tessoualle	7	7	84	77	175
12-Le May-sur-Evre	3	3	104	67	177
15-Les Cerqueux	1	31	29	29	90
LYS-HAUT-LAYON	28	73	357	382	840
17-Maulévrier	12	1	81	110	204

Commune dossiers	CAS 1	CAS 2	CAS 3	CAS 4	Total
18-Mazières-en-Mauges	2	2	44	23	71
19-Montilliers	1	7	49	85	142
20-Nuaillé		3	37	43	83
22-Passavant-sur-Layon	1	1	8	8	18
23-Saint-Christophe-du-Bois	7	5	71	38	121
25-Saint-Léger-sous-Cholet	1		36	30	67
26-Saint-Paul-du-Bois	5	6	50	61	122
27- Somloire	4	2	63	52	121
30-Toutlemonde	2	7	53	32	94
31-Trémentines	9	1	127	88	225
33-Vezins	5	4	55	42	106
35-Yzernay	2	2	123	81	208
TOTAL 2021	119	228	2148	1907	4402

Commune dossiers	CAS 1	CAS 2	CAS 3	CAS 4
Répartition en %	3	5	49	43



Les nombres d'assainissements pour la commune de Bégrolles ne sont que partiels, la base de données des installations n'étant pas encore complète.

Pour les communes associées de Lys-Haut-Layon et du Puy-Saint-Bonnet, la distinction par commune associée n'est pas pour le moment réalisable en raison du paramétrage de l'outil de gestion de la base de donnée. Une demande d'évolution est en cours pour permettre d'être plus précis.

		Valeur 2020	Valeur 2021
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	91,87	92
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (note de 0 à 140)	110	110

*Prise en compte des variables « VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement » et « VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité » pour l'évaluation du taux de conformité des installations conformément aux dispositions réglementaires

Indicateurs :

- Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif
- Montants financiers de travaux engagés sur l'exercice
- Présentation des projets à l'étude
- indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif
- Tarifs des contrôles ANC

Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau

vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

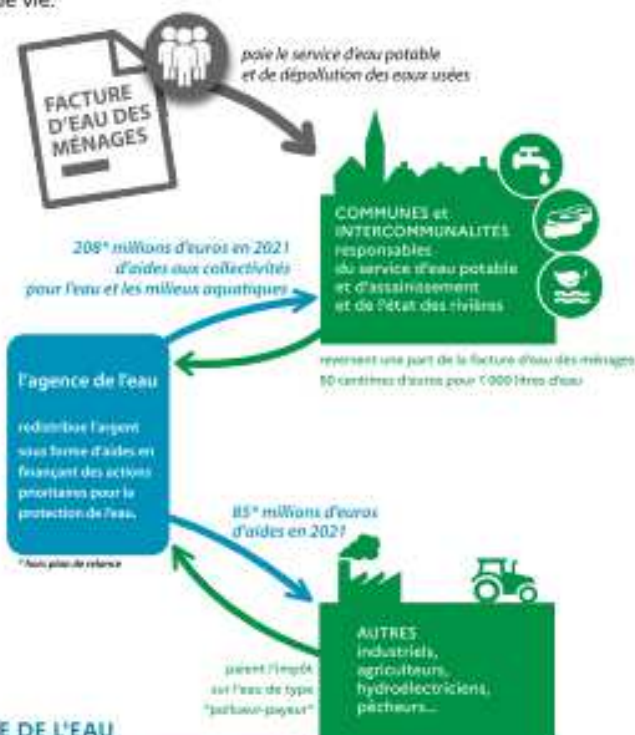
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eafrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (DFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Source : données agréées disponibles - 2019)

www.services.eafrance.fr/info/SIPEA_votreepit



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 9 août 2016 - art.31, impose à tout maire ou à tout président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - portant notamment à l'information des usagers. Ce rapport RPQS est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions** (<http://www.services.eafrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>)

Ed. mars 2022

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement / 1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 382 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2021 est la troisième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2021, sur 100 euros d'aides, 11,57 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales. Avec France Relance (État), l'agence a consacré 43,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau.

2

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



*MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 45 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2021 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 720 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 340 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 3 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Karala - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOURFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (Idép. 44 - 49 - 83)
1 rue Eugène Varlin - CS 40521
44103 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
→ Site du Mans (Idép. 49 - 50 - 53 - 61 - 72)
17 rue Jean Grémillon - CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 10 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-mans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette - CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmillat sud - CS 40039
63370 LEMPTES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Suivez l'actualité    

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Découvrez les **podcasts**



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site enimmersion-eau.fr